

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7956</b>	De <b>Mme Ségolène Amiot</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >État des lieux de la politique de formation au secourisme en milieu scolaire	<b>Analyse</b> > État des lieux de la politique de formation au secourisme en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : <b>16/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>31/10/2023</b> page : <b>9715</b> Date de changement d'attribution : <b>21/07/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Ségolène Amiot rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse que la formation aux gestes qui sauvent est obligatoire en France à l'école, au collège et au lycée. Des hommes et des femmes meurent tous les jours d'une hémorragie, d'un étouffement, de noyades et d'arrêts cardiaques alors qu'ils sont entourés de personnes non formées aux gestes qui sauvent. C'est une aberration à laquelle l'État doit urgemment investir dans la formation des citoyens adultes mais surtout dans la formation des jeunes scolarisés. À l'école, des gestes et des comportements adaptés face à une situation de la vie courante sont enseignés dans le cadre du dispositif « Apprendre à porter secours » (APS) du cycle 1 au cycle 3. Au collège et au lycée, les élèves sont sensibilisés aux gestes qui sauvent (GQS) et reçoivent la formation « prévention et secours civiques » de niveau 1 (PSC1). Au lycée, les jeunes adultes reçoivent une formation continue au PSC1 et une formation de sauveteur secouriste du travail (SST) pour les élèves des formations professionnelles. Toutes ces formations sont indispensables à la prise en charge d'une victime. Les citoyens formés sont les premiers maillons d'une longue chaîne de secourisme qui guidera la victime jusqu'à l'hôpital, dans les meilleures conditions possibles. Pour former l'ensemble des Français et des Françaises, l'État peut compter sur l'hôpital public, l'armée, les sapeurs-pompiers et les associations de sécurité civile, mais il doit y mettre les moyens suffisants. Malgré l'obligation en 2004 à la formation aux gestes qui sauvent, moins de 20 % des élèves de troisième avaient obtenu le PSC1 en 2010 et environ 30 % en 2015. Selon la Croix-Rouge française, seulement 29 % de la population avait suivi un PSC1 en 2019 et un peu moins de la moitié du pays avait au moins une initiation aux gestes qui sauvent. En mars 2022, le ministre de l'éducation nationale répondait à une question écrite sur le sujet en affirmant que : « La formation des élèves aux premiers secours a connu une nette progression passant de 30 % d'élèves formés en 2014 à près de 70 % en 2019. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a donné un coup d'arrêt à la formation en présentiel (GQS et ateliers pratiques PSC1) ». Mme la députée rappelle donc au ministre quant à l'obligation de formation au secourisme de l'intégralité des élèves. Mme la députée lui demande quels sont les chiffres de formation pour les années 2021 et 2022 et, dans le cas où la totalité des élèves ne sont pas formés, quels sont les moyens prévus pour y palier et quels sont donc les objectifs de formation pour les années à venir. Elle lui propose de former les professeurs d'éducation physique et sportive à la formation des gestes qui sauvent afin d'accélérer la formation au sein des établissements scolaires.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement poursuit l'objectif, fixé par le Président de la République, de former 100 % de la population aux gestes qui sauvent à compter de 2022. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) contribue à la réalisation de cet objectif dans le cadre du continuum de formation mis en œuvre pour tous les élèves de l'école au lycée. Les élèves bénéficient tout au long de leur scolarité d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours et d'un apprentissage des gestes de premiers secours comme le prévoit l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation. Après avoir d'abord progressé sensiblement, la dynamique de formation a ensuite été ralentie en raison de la crise sanitaire du covid-19 et des difficultés liées à l'organisation de sessions en présentiel. Elle a été relancée depuis par le MENJ et montre des résultats encourageants qui devront se confirmer au cours des prochaines années, le niveau de formation constaté avant la crise n'étant pas encore rattrapé. Former 100 % des élèves sortant du collège au certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) demeure ainsi l'objectif poursuivi et une priorité pour le MENJ. Il déploie à cette fin un important dispositif de formation au niveau national et dans les académies qui permet de former les personnels de l'éducation nationale afin qu'ils fassent bénéficier tous les élèves de l'éducation aux gestes de premiers secours.